

Association Sportive Motocycliste 24 Heures de l'Automobile Club de l'Ouest



WOMEN'S CUP

Circuit Bugatti - Le Mans

7, 8, 9, 10 Avril 2016



SOUS RESERVE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 - DEFINITION

L'Association Sportive Motocycliste 24 HEURES Automobile Club de l'Ouest, en accord avec la Fédération Française de Motocyclisme, avec les moyens mis à sa disposition par l'Automobile Club de l'Ouest, organise sur le Circuit Bugatti, les 7, 8, 9 et 10 avril 2016, **une épreuve 100% Féminine, la WOMEN'S CUP, dans le cadre des 24 Heures Motos 2016.**

Cette épreuve réservée aux concurrentes féminines est organisée conformément **aux Règles Générales pour les épreuves vitesse de la FFM 2016**, et en fonction de ce Règlement Particulier.

Les machines éligibles pour participer sont :

- Classe 600 cc : au-dessus de 401 cc et jusqu'à 600 cc (4 cylindres) et 675 cc (3 cylindres).
- Classe 1000 cc : au-dessus de 675 cc et jusqu'à 1000 cc (3 et 4 cylindres), et 1200 cc (bicylindre).
- Roadster ou sportives acceptées (sous réserve d'éligibilité au Règlement Technique du Promo Découverte).

ARTICLE 2 - CONCURRENTS

A / LICENCE

Pourront disputer cette épreuve réservée aux concurrentes féminines, les pilotes de toute nationalité, détentrices d'une licence NCO (au tarif de 260 €) délivrée par la FFM et valable pour l'année en cours.

La participation à cette épreuve pourra également se faire avec une licence « LJA 1 » de la FFM, disponible sur le site internet fédéral en suivant le lien ci-dessous au tarif de 60 € :

<http://www.ffmoto.org/journee-licence>

Il est demandé aux concurrentes de justifier d'au moins un roulage ou stage sur circuit (quel qu'il soit) pour participer à cette course.

B/ INSCRIPTION

Les concurrentes auront la possibilité de s'engager dès l'ouverture des inscriptions le mercredi 6 janvier 2016 par internet via le site : **<https://ffm.engage-sports.com/>**

Les priorités seront déterminées par la date de réception à la FFM des demandes d'engagements valides (dûment complétées et accompagnées du mode de règlement choisi, à savoir CB ou chèque).

Si les créneaux horaires disponibles pour la catégorie sont complets les engagements qui continueraient à arriver seront mis en liste d'attente. En cas de désistement les places devenues disponibles seront proposées aux pilotes figurant sur cette liste dans l'ordre de réception de leur demande d'engagement.

Les engagements seront clos impérativement le 24 mars 2016. Les chèques d'engagement seront mis en banque un mois avant la manifestation, c'est-à-dire le 7 mars. Passé ce délai, les engagements ne seront payables que par carte bleue.

C/ ENGAGEMENT

Le tarif d'engagement est de **150 €** et comprend :

- 1 bracelet Piste pour la concurrente ;
- 4 laissez-passer : 1 pilote et 3 accompagnants (valables du Mercredi au Dimanche) ;
- 1 parking véhicule (tourisme ou camping-car) dans le Paddock réservé à la Women's Cup, par pilote engagée, valable du Mercredi au Dimanche.

Pour les pilotes qui se seront inscrites et auront effectivement participé au Stage organisé par la FFM les 1^{er} et 2 Mars 2016 sur le circuit Bugatti, un remboursement de 50 € sera consenti sur l'engagement à la Women's Cup.

D/ EQUIPEMENT PILOTE

La pilote devra se présenter au contrôle technique muni de :

- sa combinaison de cuir 1 pièce (attention doublure synthétique interdite, sauf port d'un sous vêtement complet en coton, Nomex ou soie),
- ses gants en cuir ;
- sa protection dorsale répondant à la norme EN 1621-2 ;
- son casque intégral à la norme ECE 22/05 ou aux normes FIM.

ARTICLE 3 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Vérifications Administratives au module sportif du circuit :

Mercredi 6 Avril de 14h00 à 18h00,

Jedi 7 avril de 8H30 à 10H50.

Vérifications Techniques auprès des commissaires techniques FFM, dans le local des vérifications techniques :

Mercredi 6 Avril de 14h00 à 18h00,

Jedi 7 avril de 8H30 à 10H30.

Briefing des pilotes en salle de briefing 305A, bâtiment des stands :

Jedi 7 avril de 11H10 à 11H55.

Présence des pilotes obligatoire.

ARTICLE 4 – HORAIRES

Jedi 7 avril

13H45/14H05 : 1^{ère} séance d'essais chronométrés Women's Cup Série 1

14H15/14H35 : 1^{ère} séance d'essais chronométrés Women's Cup Série 2

Vendredi 8 avril

9H00/9H20 : 2^{ème} séance d'essais chronométrés Women's Cup Série 1
9H25/9H45 : 2^{ème} séance d'essais chronométrés Women's Cup Série 2
16H05/16H25 : Course Finale B Women's Cup (8 Tours)

Samedi 9 avril

12H35/12H55 : Course Finale A Women's Cup (8 Tours)

ARTICLE 5 - CHRONOMETRAGE

Le chronométrage des machines se fera par un système de transpondeurs mis à disposition par le service chronométrage de la manifestation en échange d'une caution.

Retour obligatoire du transpondeur dans l'heure qui suit l'arrivée de la course.

ARTICLE 6 - CLASSEMENTS

L'affichage des classements aura lieu sur le panneau d'affichage réservé à cet effet, à l'extérieur du Module Sportif, près du Secrétariat.

Des coupes seront remises sur le podium d'arrivée (1^{er} étage du Module Sportif) immédiatement après l'arrivée aux trois premières classées des catégories suivantes :

- Classe 600 cc
- Classe 1000 cc

ARTICLE 7 - NOMBRE DE MOTOS

Un maximum de **44 Motos** est admis **pour la course** sur le Circuit Bugatti de 4,185 km (plan ci-dessous).

ARTICLE 8 – OFFICIELS

La manifestation sera placée sous le contrôle des officiels suivants :

Directeur de Course :	Jean-Luc GILARD
Directeurs de Course Adjoints :	Bernard COUSSET - Jean-Marc DELETANG - Gilles DENIMAL - Claudine GUERIN - Christian PINOCHET
Président du Jury :	Nicole FUENTES
Commissaires Sportifs :	Norbert AUDUREAU - Stéphane HOUDAYER
Chargée des Relations avec les Concurrentes :	Anne BOULLY (tél : 01.49.23.77.25) ou par courriel à l'adresse : abouilly@ffmoto.com
Responsable Technique FFM :	Francis GUIER
Commissaires Techniques FFM :	François ADE, Laurent BARANGER, Patrick BERTOLOTTI, Jean Marc BLONDÉ, Franck DUPUIS, Didier HENRY, Eric LECOMTE, Edmond LEDOYEN, Gaétan LERUYET, Mehdi REVEL, Thierry RIPAUX, Vincent ROUSSEL, Catherine THIVOLLE
Commissaires Techniques L.M.R.P.L. :	Christelle BODIN, Loïc BODIN, Vincent HERAULT, Christophe SUREAU
Chargés des Relations Concurrents :	A confirmer
Chargé des moyens de sécurité piste :	Martin GOUREAU
Représentant de l'Organisation :	Michel DUMIOT

Chronométrage / Calculs : A confirmer
Médecin-Chef de l'épreuve : Dr Isabelle VILLERET

Administration

Directeur Général de l'ACO : Frédéric LENART
Directeur Pôle Sports : Vincent BEAUMESNIL
Directeur Pôle Esprit Le Mans : Fabrice BOURRIGAUD
Directeur des Ressources Humaines : Hélène CROHARE
Directeur Pôle Le Mans Développement : Thibaud POTDEVIN
Directrice Juridique et Financier : Isabelle MATHIEU
Directeur de la Communication : Thomas OTTON
Directeur Pôle Le Mans Resort : Ghislain ROBERT

ARTICLE 9 - VISA/ASSURANCES

La manifestation a obtenu le visa FFM N° **(en attente)**

Elle est assurée conformément aux prescriptions en vigueur auprès de la société d'assurance couvrant la manifestation.

Article 10 - RESPONSABILITES

Il est rappelé aux concurrentes que leur matériel sera placé sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Elles doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Il est interdit aux concurrentes et autres utilisateurs du Paddock de planter tout objet métallique dans les surfaces bitumées tels que piquets, pointes...

En cas de non-respect, une pénalité sportive ou financière pourra être appliquée.

Aucun ravitaillement ne pourra avoir lieu dans les stands, ce qui signifie qu'aucun stockage, transvasement, ne sont autorisés dans les stands et sur la piste.

Article 11 - REGLEMENT TECHNIQUE DE LA WOMEN'S CUP

Le Règlement Technique de la Women's Cup est identique à celui du Promo Découverte, à l'exception de la partie concernant les pneumatiques, ces derniers étant laissés libres.

Les plaques de numéros seront blanc mat.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Selon décret n°2006-1386 du 15/11/2006, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer dans les lieux assignés à un usage collectif : les Stands, la zone de signalisation, la zone de ravitaillement, le Paddock (Working Paddock ET Support Paddock).

Il est strictement interdit d'utiliser la piste ou ses abords immédiats avec quelque engin que ce soit, en dehors des essais et des courses.

Toute publicité et/ou affichage, a caractère publicitaire ou promotionnel dans et sur les stands des concurrents, sont formellement interdits excepté sur le panneau situe au dessus du rideau de leur(s) stand(s).

